Compte -rendu

Assemblée générale du comité régional FSCF-BFC

Date: 10 novembre 2019

Lieu: POURRAIN

Adresse :place de l'église

Horaires de début : 10h Fin : 16h Durée :6h

Bénévolat valorisé	Durée de la réunion	Nbr de bénévoles	Total en heures
	6h	50	0,00

1 Ouverture de l'assemblée générale

- Accueil de Marc Léchenne (voir livret ci joint)
- Accueil de Monsieur le Maire de Pourrain, Monsieur Prignot.

Il nous rappelle sa fierté d'accueillir l' AG du comité régional FSCF-BFC dans sa ville, ville dynamique en d'associations sportives et de la FSCF en particulier avec "la jeune garde de Pourrain"

il rappelle l'importance du rôle de lien social au sein de la communauté urbaine et des rencontres que cela permet.

2 Assemble générale

2.1 Présentation des différents rapports, moral, d'activités et financiers

voir pièces jointes

2.2 Votes

voir PV de l'assemblée générale joint

2.3 Intervention de Madame Anny Sylvestre Barron conseillère technique régionale

Nous fait part de quelques informations:

- En vue de réparation de la prochaine mandature en 2020 la fédération a mis en place un séminaire de dirigeant en mars 2020 à Boulouris.
 - Il faut penser à inviter et inciter des personnes qui ont du potentiel pour s'impliquer dans la fédération au niveau fédéral, régionale, départemental et associatif à y participer. Il faut renouveler les cadres et inviter les jeunes à s'engager.
- Un stage d'éveil aux responsabilités sera mis en places dans chaque région, il est ouvert au 14/16 ans et permet de préparer l'avenir.
- Le Président Monsieur Christian Babonneau doit passer cette saison dans toutes les régions pour un temps de travail avec les présidents de CD et membre des conseils d'administration.
- Le CNDS colle parfaitement aux actions du projet fédéral, donc ne pas hésiter à déposer des dossiers.
- Les 16/17 novembre à lieu un séminaire qui prépare le projet de développement FSCF de la prochaine mandature.
- Programme santé Atoutform', il faut que les associations rentre dans le programme, signer la charte est facile, presque toutes les associations peuvent le faire, il faut un référent santé et une action par an dans le club en rapport avec la santé (par ex,une info sur des repas équilibrés, les bonnes pratiques sportives pour un maintient en forme, ou même une intervention sur les problèmes d'AVC etc).

Penser à la Formation de vos animateurs gym Form' et à signer la charte.Penser à engager vos animateurs dans la formation Atoutform'.

2.4 Débat sur la RGPD (règlement général de la protection des données)

En l'absence d'une personne qualifiée pour animer le débat, nous présentons une vidéo de la CNIL qui résume bien le pourquoi et la démarche de la RGPD, possibilité de la visionner avec le lien suivant: https://youtu.be/OUMGp3HHel4

- Le RGPD concerne toutes les associations quelque soit leur tailles.
- Le comité régional utilise une partie des données des adhérents qui viennent des associations.

- La CNIL répond au plaintes déposées, si pas de mise en conformité RGPD, les amendes peuvent être élevées, d'où la nécessité de se conformer au règlement. Le délais de « grâce » est dépassé, la RGPD devrait être en place depuis mai 2018.
- Si contrôle , il faut prouver à la CNIL que le travail à été engagé.
- Faire le tri de ce qui est nécessaire à garder ou pas
- Faire un registre des traitement des données.
- Premières choses à faire:
 - Faire le point sur les informations collectées par l'association sur les personnes, licenciés, salariés, bénévoles etc.
 - Faire l'état des données recueillies dans l'association: nom, adresse, date de naissance,sur internet mais aussi sur papier, toutes données qui permettent d'identifier directement ou indirectement une personne. (par ex tenue d'un fichier d'adhérent).
 - Sécuriser les informations obtenues ou récoltées par des codes sur les ordis, avec accès réservé, mettre sous clé les papiers. Sécuriser les archives dans un local fermé, accessible qu'certaines personnes.
 - Noter les personnes qui ont accès à ces données en précisant leur rôle (traitements, lecture ou consultation).
 - Préciser le pourquoi de la récolte de ces données: licences, inscriptions aux compétitions, formations, annuaires des bénévoles etc.
 - Bien préciser le temps de conservation de chaque donnée.
 - Obtenir le consentement auprès des personnes pour garder leurs donnée et éventuellement les retirer.
 - Penser au rib et coordonnées bancaires.
- Comment fait-on pour les anciens, si l'on veut pouvoir les convoquer par ex au 120 ans de l'association?
- Durée de conservation des donnée, possibilité de dire que tant que la personne est licencié ont garde ses données personnelles, il faut pouvoir justifier du délais de garde de ces données, le pourquoi.
- Le comité régional fait une proposition, d'ici noël, il essaie de mettre sur pied une démarche RGPD et fera des propositions aux associations (modèles, procédures...)
- Emmanuel Granvilliain et Romain Spadola se proposent pour être référents du travail sur la RGPD et voir si ce qui est travailler est en conformité avec la loi.